

REGLEMENT PARTICULIER

Tournoi National Val 2 Bad 8 - 13 et 14 Juillet 2019

Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

Article 1 – Autorisation

Le tournoi national est autorisé sous le numéro ??????

Article 2 – Comité d'Organisation

Le tournoi national **Val 2 Bad 8** est organisé par Val D'Europe Badminton (VEBAD).

Article 3 – Lieu de la compétition

La compétition se déroulera à l'adresse suivante :
Gymnase Emilie Andéol (7 terrains) Rue De La Sourde 77700 MAGNY LE HONGRE

Article 4 – Juge-Arbitre

4.01- Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle d'un **juge-arbitre, Monsieur Maximilien VIOUX**, désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

4.02- Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge-arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel à tout moment, au juge-arbitre qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Article 5 – Conditions de participation

Le tournoi est une compétition standard de la LIFB. Il se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après. Les informations sur le code de conduite des joueurs ainsi que sur le code de conduite pour les entraîneurs, les officiels techniques et conseillers d'équipe doivent être connues.

Article 6 – Catégories

Ce tournoi est National et est ouvert aux joueurs et joueuses licencié.e.s et classé.e.s (minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans) dans les séries «**Régionale**», «**Départementale**» et «**Promotion**». Les joueurs et joueuses NC peuvent participer en surclassement.

Article 7 - Les tableaux

7.01- Seuls les tableaux de double homme, double dame et double mixte sont ouverts à la compétition.

7.02- Les séries seront les suivantes :

- Série R4/R5
- Série R6/D7
- Série D8/D9
- Série P

7.03- Tous les tableaux seront joués dans la mesure du possible en poules. Deux tableaux maximums sont autorisés par joueur au moment de l'inscription des joueurs.

7.04- Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en fonction du nombre d'inscriptions. Les tableaux en poules seront priorités.

7.05- Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper ou de supprimer, en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries.

7.06- Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits.

7.07- En fonction des inscriptions il pourra y avoir deux sortants par poules.

7.08- Les Doubles joueront le samedi et les Mixtes le dimanche

Article 8 – Inscriptions

8.01- Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux.

8.02- La **date d'arrêt du classement est fixée à J-30 de la date du tournoi, soit le 13 juin 2019.**

8.03- L'inscription sera validée dans le tableau correspondant au classement hebdomadaire à la date d'arrêt du classement le plus haut d'un des deux joueurs de la paire. Le surclassement d'une paire sera autorisé :

- si au moins un des joueurs joue dans son classement ou
- si la série demandée correspond à la série du classement hebdomadaire à la date d'arrêt immédiatement supérieur des 2 joueurs.

Dans tous les cas, la priorité sera donnée aux joueurs évoluant dans leur série.

8.04- La **date limite d'inscription est le 13 juin 2019** le cachet de la poste faisant foi. En cas de surnombre, seront sélectionnées les feuilles d'inscription acquittées des droits d'engagement selon leur ordre d'arrivée (cachet de la poste), conformément au **mode Standard LIFB** retenu. Le nombre d'engagés par tableau est limité, une liste d'attente sera mise en place pour pallier les éventuels forfaits signalés. Entre le 13 juin et le jour du tirage au sort, des inscriptions supplémentaires pourront être acceptées pour compléter certains tableaux.

8.05- Les **frais d'engagement sont de 15€ pour un tableau, 21€ pour deux tableaux** (2€ seront reversés à la FFBaD).

8.06- Les inscriptions doivent parvenir au comité d'organisation, avant la date limite, **par courrier uniquement**, accompagnées des frais d'engagement au moyen d'un **chèque bancaire libellé à l'ordre de « VEBAD »**, devront être adressées à : **Monsieur François PONT-RIBEAU 73 Rue des Ormes 77155 FAREMOUTIERS**. Aucune inscription ne sera prise par téléphone, ni par internet via Badnet ou Badiste.

8.07- En double, l'inscription ne sera validée **qu'à réception des droits d'engagement et de la fiche d'inscription des deux partenaires**. Dans le cas de deux fiches d'inscription distinctes envoyée à des dates différentes, la date retenue pour l'inscription de la paire sera la date d'envoi de la seconde fiche d'inscription. Toute évolution d'une paire de double ou de double mixte modifiera automatiquement la date d'inscription de la paire.

8.08- Toute modification ou annulation devra être faite par écrit par courrier électronique à l'adresse suivante : valdeuropebad@gmail.com.

8.09- Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation d'employeur, etc.).

8.10- Le tirage au sort aura lieu le vendredi 28 Juin 2019.

8.12- Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées seront supportées par le club en cause.

8.13- Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

8.14- Toute régularisation d'inscription se fera le premier jour du tournoi, ou lors du jour de convocation du joueur.

8.15- Les convocations seront envoyées par courrier électronique le 3 Juillet 2019.

Article 9 – Volants plumes homologués

Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. En cas de désaccord entre les joueurs les volants officiels de la compétition, en vente sur place, devront être utilisés (**RSL 3**). Ils seront en vente dans la salle.

Article 10 – Horaires

10.1- Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'heure prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

Attention, très important => Seuls les horaires de convocations sont à prendre en compte (les horaires de matchs sont donnés uniquement à titre indicatif).

10.2- Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

10.3- Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

10.4- Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.

10.5- Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Article 11 – Pendant la compétition

11.01- Les volants seront testés dès l'arrivée sur le terrain,

11.02- Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), les conseillers d'équipe et le corps médical.

11.03- Tout joueur qui quitte le gymnase et le fait d'une manière consciente sachant qu'il a pointé est considéré comme étant présent et devra être de retour dans la salle une heure avant l'heure prévue de son match.

11.04- Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.

Article 12 – Forfait

12.1- Si un joueur est déclaré forfait entre la date du tirage au sort et la date de la compétition, il pourra être remplacé par un autre joueur.

12.2- Le joueur forfait devra prévenir le comité d'organisation **par courrier électronique (valdeuropebad@gmail.com)** au plus tôt avant la compétition et devra justifier son forfait dans les 5 jours suivant la fin de la compétition auprès de la ligue de l'Ile-de-France de Badminton conformément à la circulaire fédérale concernant les forfaits.

12.3- Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisation **par courrier électronique** de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation.

Article 13 – Dopage, Médicaments, arrêt maladie

13.1- Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

13.2- L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

13.3- Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

Article 14 – Vol, Perte

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 15 -Droit à l'image

Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi.

Article 16 – Adoption du règlement

Toute participation implique l'adoption du présent règlement.